

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 740 autorisant la Société de Transit et de Commerce S.A.R.E. à acquérir un immeuble sis à Djibouti (T.F. 114) .

n° 740

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date de publication
23 mai 1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

La Société de Transit et de Commerce, S.A.R.L, ayant son siège social à Djibouti, est autorisée à acquérir l'immeuble, d'une superficie de 484 m² 64 dm², sis à Djibouti, avenue de l'Administrateur-Bernard, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 114 au nom de la Compagnie Européenne Immobilière et Commerciale (C.E.I.C.), ex Compagnie de l'Afrique Orientale (C.A.O.).